

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2011 à 18:00

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Secrétaire)
()

Absents:

Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire)

DÉLIBÉRATION N°20110928_004

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MOYENS

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20110928_004

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MOYENS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques (CGPPP),
VU les statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique ;

CONSIDÉRANT le besoin du Syndicat pour le bon fonctionnement de son activité, de bénéficiaire, en contrepartie d'une participation aux frais, des ressources matérielles dont dispose le Département de la Gironde sur les aspects matériels (véhicules, ressources et matériels informatiques, reprographie),

CONSIDÉRANT la Convention Cadre de mise à disposition de moyens signée avec le Département de la Gironde le 13 août 2010 qui a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte, dans les conditions conformes à la réglementation,

CONSIDÉRANT l'article 1 de la Convention Cadre de mise à disposition de moyens signée avec le Département de la Gironde le 13 août 2010 qui prévoit que la mise à disposition de véhicules fera l'objet d'une délibération future et la signature d'un avenant à la Convention cadre qui fixera les modalités de mise à disposition des véhicules nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte, dans les conditions conformes à la réglementation ;

Dans ces conditions, je vous propose :

- de m'autoriser à signer l'avenant numéro 2 de la convention de mise à disposition de moyens avec le Département de la Gironde qui vise à mettre à disposition des véhicules auprès des agents du Syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20110928_004

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MOYENS

le 14 septembre 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente du Syndicat Mixte
Gironde Numérique

Anne Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr